Saint-Martin-Vésubie
La Suisse Niçoise

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2016

Le Seize Septembre Deux Mil Seize, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin Vésubie se sont réunis dans la salle des Délibérations sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 221-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du Neuf Septembre Deux Mil Seize, reçue le Douze Septembre 2016.

Présents : Henri GIUGE, Gérard ERRE, Yannick GARIN, Christian AIRAUT, Isabelle CIAIS, Brigitte ISNART, Martine LEA-PASTORINO, Thomas MARTIN, Patricia ROUX-GUISTO, Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Agnès SOLIMEIS, Honoré GHETTI, Didier GIORDAN

Procurations :
Géraldine DE CAQUERAY procuration à Yannick GARIN
Alain MARTIN procuration à Christian AIRAUT

Après constat du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 00.

Monsieur Yannick GARIN est désigné comme secrétaire de séance.

DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET :

Monsieur le Maire présente la décision modificative sur le budget pour un montant de 73 400€ pour le fonctionnement et 4 000€ pour l'investissement.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aurore DAHON, Directrice Générale des Services, qui donne lecture du détail de la délibération.

Monsieur le Maire remercie Madame Aurore DAHON et demande s'il y a des questions ? Il propose de passer au vote.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

Arrivée de Madame Isabelle CIAIS à 19 h 15.

DROITS DE PLACE ET CAHIER DES CHARGES DES MARCHES DU SAMEDI ET DIMANCHE :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un projet de cahier des charges concernant le marché du samedi et dimanche matin qui n'existait pas sur la Commune de Saint Martin Vésubie.

Ce cahier des charges a été étudié par la Commission Animations afin d'obtenir un cadre règlementaire plus officiel et limiter les dérives possibles, vente de produit qui normalement devrait provenir du fruit de leur production et non de la revente.

Monsieur le Maire rappelle que lors de certaines manifestations les ventes ne pourront se faire.

Monsieur le Maire propose en lien avec ce cahier des charges de définir par délibération des tarifs, ceux-ci étudiés par la Commission Animations pour le Samedi ou Dimanche matin, il rappelle que ces tarifs vont être établis pour éviter que certains stands s'étalent et toute discrimination :

- Stand de 1 ml à 3ml : 7.50€ par vacation,

- Mètre linéaire supplémentaire : 5.00€ par vacation (stand limité à 8ml maximum)

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI demande à Monsieur le Maire l'autorisation de lire un courrier donné par les producteurs locaux.

Madame Isabelle CIAIS demande le nom des producteurs.

Monsieur le Maire demande si les producteurs en question sont ceux qui doivent les droits de place depuis deux ans ?

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI propose de se renseigner et de communiquer le nom des signataires du courrier et donne lecture du courrier.

Monsieur le Maire, suite à lecture de ce courrier, rappelle qu'aucune augmentation n'est pratiquée et qu'il souhaite faire cesser cette discrimination. Il donne en comparaison le prix d'un stand pour les fêtes qui est de 31.00€ la journée.

Madame Romane RAIBERTI-INGLIARDI demande si on ne pourrait appliquer un tarif basse et haute saison.

Monsieur le Maire rappelle que les « petits » producteurs locaux manquent souvent en basse saison de produits à vendre.

Madame Isabelle CIAIS rappelle que tous les commerces en « dur » de Saint Martin Vésubie payent le même loyer que la saison soit haute ou basse.

Monsieur le Maire rappelle que si le producteur ne peut pas payer 7.50€ par vacation, cela signifie que son activité n'est pas viable.

Monsieur Didier GIORDAN pense que l'article 1 de ce cahier des charges va éloigner des producteurs.

Monsieur Yannick GARIN précise que « producteurs locaux » signifie producteurs du Département.

Monsieur Christian AIRAUT pense que ce cahier des charges avec ses trente-trois articles cadre très bien ce marché et qu'il n'y a jamais eu un document aussi précis et que de nombreuses communes ne peuvent pas se glorifier d'avoir le même.

Madame Agnès SOLIMEIS pense que les producteurs de Saint Martin Vésubie devraient payer Juillet et Août et gratuité le reste de l'année, comme le marché Montagnard.

Monsieur Yannick GARIN pense que si on donne une gratuité en saison basse aux producteurs pourquoi ne pas donner cette gratuité aux autres commerçants ?
Monsieur Thomas MARTIN propose que pour les producteurs Saint Martinois un abonnement à l'année soit proposé. Monsieur le Maire propose qu'un abonnement hors saison soit établi du 15 Septembre au 15 mars, un forfait global dérisoire.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal revienne dans un prochain conseil municipal sur cette proposition et demande à Madame Aurore DAHON de se renseigner auprès du Juriste.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ? et propose de passer au vote en deux parties,

Premièrement de voter le cahier des charges du Samedi et Dimanche,

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent

Deuxièmement voter les tarifs suivants pour le Samedi et Dimanche :

- Stand de 1 ml à 3ml : 7.50€ par vacation,

- Mètre linéaire supplémentaire : 5.00€ par vacation (stand limité à 8ml maximum)

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

MODIFICATION DELIBERATION TARIFS STRUCTURES :

Monsieur le Maire rappelle le succès des structures installées sur la Place des Allées et rappelle au Conseil Municipal la délibération du 25 novembre dernier concernant les différents tarifs des structures ludiques et sportives. Il précise qu'un tarif de 2€ avait été voté pour les structures Accrobranche, Luge et Trampoline. Des tickets pour chacune de ces structures ont été créés ; après plusieurs mois de pratique de ces tickets il s'avère qu'il serait plus économique et plus simple de ne créer qu'un seul ticket à 2.00€ pour ces 3 activités sans préciser la structure.

Monsieur le Maire propose donc de créer un ticket unique « structure à 2.00€ » pour l'accrobranche, luge et le trampoline pour une gestion plus facile.

Il propose également d'utiliser le stock des anciens tickets jusqu'à épuisement.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et propose de voter.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

DEMISSION POSTE CONSEILLER TECHNIQUE :

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 04 Avril 2014, il avait nommé des conseillers techniques, et plus particulièrement Monsieur Jacques BAILET avait été nommé Conseiller Technique aux Finances et Recrutement du Personnel.

Suite au départ de Monsieur Jacques BAILET de la Commune de Saint Martin Vésubie depuis le mois d'Avril, il réside actuellement en Italie, il ne reviendra plus sur la Commune, Monsieur le Maire accepte la démission de Monsieur Jacques BAILET au poste de Conseiller Technique aux Finances et Recrutement du Personnel.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jacques BAILET pour son travail et grâce à ses conseils il a contribué à redresser la Mairie.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

ONF – COUPE DE BOIS 2017 :

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de l'ONF, pour les coupes de bois de l'exercice 2017, il sera mis sur le marché les parcelles 6_P, 7_P, 8_P, 9_P, 10_P, 24_AG, 25_AG, 45_AG.

Monsieur le Maire propose que les parcelles 24_AG, 25_AG et 45_AG soient utilisées en bois façonnés et demande le report des coupes concernant les parcelles 6_A, 7_A, 8_A, 9_A et 10_A en 2018 pour des raisons économiques.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés, une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, avec Assistance technique à donneur d'ordre, financement...). Cette délibération sera prise ultérieurement après avis technique de l'ONF.

Pour toutes les autres coupes, les ventes se feront sur pied soit en bloc soit à l'unité de produit (UP).

Pour les coupes délivrées, Monsieur le Maire rappelle que par délibération, le conseil municipal devra fixer le rôle d'affouage ainsi que les modalités de réalisation de celui-ci (règlement d'affouage, désignation des garants de coupe).

Monsieur Didier GIORDAN pense qu'il faut s'assurer par rapport à la coupe de Venanson, qui représente 20 000M3, de la commercialisation de ces trois coupes.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

Monsieur Didier GIORDAN vote contre.

TARIFS SITE INTERNET :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la création d'un nouveau site internet pour la commune. Ce site internet créé en cours d'année est la vitrine de la commune pour annoncer les festivités, informer les gens, et mettre en avant nos commerçants et artisans locaux.

Pour la 1ère année d'exploitation de ce site, il a été décidé d'offrir les encarts pour chaque type de commerces comprenant une photo, un explicatif et leurs coordonnées, Monsieur le Maire rappelle qu'en parallèle de ce site une guide pratique a été édité à 2 000 exemplaires par un imprimeur local.

Le conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme, qui s'est réuni le 05 Septembre dernier souhaite appliquer le tarif forfaitaire suivant à compter du 1er janvier 2017, uniquement pour les commerces et artisans de la commune de Saint Martin Vésubie :

Encart hébergeur : 100.00€ par an
Encart restaurateur : 70.00€ par an
Encart autres commerces : 50.00€ par an

Ce tarif comprend également l'encart papier du guide pratique réalisé par l'Office de Tourisme.

Monsieur Yannick GARIN précise que tous les commerces du village resteront sur le site internet et que le paiement de l'encart servira à détailler l'Etablissement, aucun commerce ne sera supprimé, la Commune fait la publicité de tous ces commerces sur ce site.

Monsieur le Maire précise que ce montant est forfaitaire à l'année quelle que soit la période d'arrivée sur le site.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire d'approuver la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

TRAVAUX PREVISIONNELS :

Monsieur le Maire propose trois chantiers

1 - Aménagement du Vallon de la Loubonnière :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 09 mars 2016 ; une étude avait été missionnée auprès des services RTM de l'ONF concernant la crue du vallon de la Loubonnière pour un montant de 3 000€ HT.

Le diagnostic nous a été transmis et une visite sur site a été organisée dans le courant du mois d'août avec les services RTM, Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Monsieur Christian AIRAUT, Monsieur Alain MARTIN et Madame Aurore DAHON.

Suite à cette réunion le RTM nous a présenté un devis de mission d'étude préliminaire, d'APS et de dossier de déclaration au titre du code de l'environnement pour la protection contre les crues torrentielles de la Loubonnière ; réalisation d'un relevé topographique, avec la possibilité en amont de créer une retenue pour les matériaux en les évacuant sur place et en aval il existe une grande planche de terrain ou se trouve une digue, il faudrait la modifier pour que tous les matériaux soient ralentis.

Monsieur Christian AIRAUT précise que ce vallon est très dangereux, il rappelle qu'en Août 2015, il y a eu un dépôt de 120m3, évacué en 1 journée 1/2, en 1992 2 000m3, il existe un bassin versant de 1km2, en dessous de la trinité un bassin versant 1.9 km2 au-dessus, en 1992 débit de 10m3 seconde, il rappelle que nous sommes dans une phase préliminaire.

Monsieur le Maire donne le montant de ce devis pour l'étude complémentaire qui s'élève à 11 000.00€ HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le soutien du Département des Alpes-Maritimes pour mener à bien ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier est très sensible, très important.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

2- Travaux de rénovation de la toiture de la vacherie des Erps :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de la toiture de la vacherie des Erps.

Les travaux consistent en la réfection de la toiture avec une base de bacs acier recouvert de bardeaux de mélèze. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 28 600.00€ HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter tous les organismes susceptibles de subventionner ce projet, en précisant que le Parc National du Mercantour suite au passage d'une convention triennale, subventionnera ces travaux à hauteur de 50%, il restera 14 300€ HT à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

3 - Chapelle Saint Roch :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de la Chapelle Saint Roch.

Les travaux consistent au décroutage des enduits et la reprise de la zinguerie et la location de l'échafaudage. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 15 950.00€ HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter tous les organismes susceptibles de subventionner ce projet.

Monsieur Didier GIORDAN rappelle que lors d'un précédent Conseil Municipal, Madame Géraldine DE CAQUERAY avait proposé de prendre en partie en charge les travaux afférents à ce problème. Monsieur le Maire répond qu'il posera la question à celle-ci car absente aujourd'hui du Conseil Municipal et rappelle que ce bien est communal.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

ATTRIBUTION DU FMI :

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du conseil métropolitain concernant la Dotation de Solidarité Métropolitaine et Fonds de Concours pour un montant annuel global de 4,8 millions d'euros.

Le Conseil Métropolitain a décidé par délibération l'octroi d'une subvention d'un montant annuel de 38 127 €.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souhaité réaliser sur son territoire une opération de « réhabilitation du groupe scolaire Louis Fulconis », pour un montant de 835 000 € HT, soit 1 002 000 € TTC.

Le groupe scolaire Louis Fulconis est un des bâtiments les plus énergivores de la commune et cette dernière a souhaité le réhabiliter afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles, au rez-de-chaussée les élèves et dans les étages, les locataires des appartements. Cette rénovation sera faite tout en respectant les normes environnementales et en utilisant des matériaux réduisant les consommations de ce bâtiment.

Madame Aurore DAHON donne lecture du plan de financement estimatif suivant :

Dépenses			**Recettes**		
Objet	**Montant HT**	**Phasage**	**Objet**	**Montant**	**Phasage**
Travaux	835 000 €	2017/2018	Etat	501 000 €	2017/2018
			Conseil Départemental	83 500 €	2017/2018
			Région	83 500 €	2017/2018
			Métropole NCA FMI 2014	13 620 €	2017/2018
			Métropole NCA FMI 2015	38 127 €	2017/2018
			Reste à charge Commune	115 253 €	2017/2018
Total	**835 000 €**		**Total**	**835 000 €**	

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

STELES AU MONUMENT AUX MORTS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux sont engagés au Monument aux Morts pour l'installation de stèles afin de rappeler la journée du 08 Septembre 1943.

Monsieur le Maire, certains élus et Monsieur Éric CIOTTI, ont voulu rappeler un moment d'histoire. Monsieur le Maire souhaite remettre en mémoire qu'avant le 08 septembre 1943, un millier de Juifs ont été assignés en résidence forcée sur la Commune en rappelant qu'ils ont passé un moment de bonheur et de paix sur notre territoire, bien sûr à l'époque ils ne connaissaient pas la suite, est arrivé ce moment fatal le 08 Septembre 1943 pour fuir la barbarie des Nazis, ils ont franchi le Col de Fenêtres, femmes, vieillards, enfants et 328 d'entre eux ont été fait prisonniers à Borgo San Dalmazzo, transférés sur Nice et déportés à Dachau, au Camp de la Mort d'où ils ne sont jamais revenus.

Monsieur le Maire avait rencontré à plusieurs reprises Monsieur WANCIER de Yad Vachem 06, celui-ci lui avait exposé un projet pour édifier deux stèles au niveau du Monument aux Morts ; une stèle avec les 328 noms des déportés et pour les enfants de moins de cinq ans indiquer l'âge et sur une autre stèle d'y indiquer le nom des Justes. Il faut se rappeler les nombreuses familles Saint Martinoises qui ont contribué à apporter de l'aide aux juifs en les cachant, les nourrissant aux risques de leur propre vie et la propre vie de leur famille, en sacrifice. La Famille de Géraldine, son Grand-père avait déjà huit filles et dans des périodes difficiles comme celle-là, en plus et au risque de leur propre vie le risque d'héberger des juifs recherchés, ces Justes sont des personnes méritantes. Il est vrai que pendant un certain temps, il y eu à Saint Martin Vésubie l'image des valises volées, du mauvais comportement de la population parce que dans cette période-là beaucoup de personnes se sont tues par peur de la répression parce que l'on avait caché un juif et bien sûr ils l'ont fait parce qu'ils ont sentis au niveau humanitaire que cela était un devoir naturel de sauver son prochain. C'est à la fois une reconnaissance de ces Justes et en parlant des Justes il faut savoir qu'il y a des Justes oubliés parce que pour être reconnu Justes, il faut qu'il y ait le témoignage des personnes sauvées par l'habitant de Saint Martin Vésubie, c'est dans ce sens-là que Yad Vachem lui décerne le Titre de Juste Parmi les Nations et bien sûr de nombreux Saint Martinois se sont tus ou n'ont pas eu le témoignage des personnes qu'ils ont sauvé, le dossier de demande de Juste ne peux pas aboutir, il y en a d'autres aussi qui sont restés dans le silence et ils n'ont rien dit, je suis convaincu que sur Saint Martin Vésubie il doit y avoir une soixantaine de Justes. C'est un moment important de reconnaissance à la fois pour les Justes et surtout les juifs ont besoin de voir leurs noms sur ces stèles, parce que ces juifs sont morts dans des camps de concentration et ils n'ont pas eu de sépulture, beaucoup sont partis en cendre, c'est un voeu qui est demandé par la Communauté Juive afin qu'il y ai un recueillement de la Communauté

Juive pour ces personnes, qui n'ont pas eu de tombeau, pour qu'ils aient leur nom gravé sur le marbre à Saint Martin Vésubie autour du Monuments aux Morts à droite de la stèle existante inaugurée le 16 Septembre 1995, stèle qui rappelait ce tragique épisode de Saint Martin Vésubie. C'est une page de l'histoire de Saint Martin Vésubie, je pense que pour la Municipalité de Saint Martin Vésubie, c'est de donner une leçon de mémoire aux générations qui suivent afin que l'on puisse dire Plus Jamais Ça, pendant cette période de l'histoire les Nazis ont franchi les limites insoutenables de l'horreur.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'objet de la délibération concerne l'implantation de deux stèles, l'une à droite de stèle existante qui va mentionner les 328 Déportés qui ne sont pas revenus des camps de la mort, mais qui ont vécu neuf mois de paix à Saint Martin Vésubie et de l'autre côté la liste des Justes et sur cette plaque on laisse de la place en bas pour permettre peut être dans quelques années l'inscription de deux ou trois nouveaux Justes, dossiers qui sont actuellement en cours d'étude.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI souhaite souligner le travail admirable de Madame BAUDOT-LAKSINE, grâce à qui nous avons tous ces Justes reconnus à Saint Martin Vésubie.

Monsieur le Maire rappelle que pour lui Madame BAUDOT-LAKSINE est la référence absolue, il l'a eu plusieurs fois au téléphone, et rappelle que le 25 Septembre 2016, est prévu une grande commémoration, un grand rassemblement avec plus de trois cents personnes de la Communauté Juive ou bien sûr on dévoilera les deux plaques, une première partie au Monument aux Morts et une deuxième partie sous le chapiteau, le Conseil Départemental a édité un petit livret, Monsieur le Maire, Monsieur Éric CIOTTI, Monsieur WANCIER ont fait l'édito et un autre membre de la Communauté Juive qui a écrit le texte de la stèle actuelle au Monument aux Morts. Avec ce petit livret d'une soixantaine de pages, Monsieur le Maire pense que Madame BAUDOT-LAKSINE sera inscrite à sa juste place.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter l'implantation de deux stèles, l'une où figureront le nom des Justes de Saint Martin Vésubie et une autre où figureront la liste des 328 noms de juifs déportés et qui ont passé un séjour de paix pendant neuf mois sur la Commune de Saint Martin Vésubie.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-

PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, s'abstient.

Monsieur Gérard ERRE demande que soit installé deux autres plaques avec le concours de Monsieur le Colonel André ARBORIO.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Monument aux Morts va être restructuré et que ces stèles seront peut être déplacées.

DIVERS :

Monsieur le Maire remercie Madame Brigitte ISNART pour son investissement pour la 5eme fois avec l'accueil de patientes dans le cadre de son association Première de Cordée.

Madame Brigitte ISNART remercie Monsieur le Maire et Monsieur Yannick GARIN avec l'association XMAN pour ses dons auprès de ses deux associations Lutins et Lucioles et Première de Cordée. Madame Brigitte ISNART remercie aussi tous les bénévoles qui l'entourent.

L'association A Chacun son Everest a été retenue pour le départ du Vendée Globes avec Jean-Pierre DICK, le 02 Novembre 2016, les enfants étant trop fragile, des femmes malades accompagneront les bénévoles pour ce départ.

Monsieur le Maire rappelle que le Weekend en hommage à Monsieur Maurice RICCI se déroulera du 1er et 2 Octobre 2016, des manifestations se dérouleront sur la Madone des Fenestres et sur Saint Martin Vésubie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au jumelage avec la Commune d'Entracque, la Classe de CM1 et de CM2 soit 25 enfants de l'Ecole Communale de Saint Martin Vésubie va se rendre les 5 – 6 et 7 Octobre 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.
La séance est levée à 21 h 12

Henri GIUGE
Maire

Yannick GARIN
Conseiller Municipal